

# LE MENSUEL **veia**

La note de conjoncture de la Cellule Economique de Bretagne

Novembre 2024 #7

## CONSTRUCTION NEUVE : LE LOGEMENT INDIVIDUEL CONTINUE DE CHUTER

En Bretagne, en septembre 2024,  
la construction neuve de logements  
individuels purs atteint son plus bas niveau  
depuis 2001 ...  
Page 3

**Logement social et parc libre : portrait des départements bretons**

page 2

**L'actu en bref - Indicateurs clés**

page 3

**Vue d'ensemble Construction**

page 4

**Zoom : Les dépenses d'investissement BTP des collectivités territoriales en Bretagne**

page 5

**Revue thématique : Face à la crise du logement en Bretagne, quelles solutions ?**

page 6

**La carte du mois**

page 7

**Les actualités**

page 8

L'analyse de la situation économique de la filière construction en Bretagne permet régulièrement de faire émerger des tendances divergentes par département. Premièrement, en ce qui concerne le parc de logements, la part de propriétaires de résidences principales, supérieure à la moyenne nationale dans tous les départements bretons, varie de 59,8% en Ille-et-Vilaine à 66,3% dans les Côtes d'Armor (5ème rang national). En ce qui concerne le parc de logements sociaux, la situation est inverse : les départements bretons comptent moins de logements sociaux par habitant qu'en moyenne nationale avec, en tête, l'Ille-et-Vilaine et, en dernière position, les Côtes d'Armor.

Deuxièmement, la situation conjoncturelle varie également de manière significative d'un département à l'autre. Si la construction neuve de logements individuels purs est fortement dégradée sur l'ensemble du territoire, la construction neuve de logements collectifs redémarre dans les Côtes d'Armor et dans le Morbihan, tandis qu'elle est stable dans le Finistère et qu'elle continue de se contracter en Ille-et-Vilaine.

Pour analyser les perspectives d'évolutions démographiques à horizon 2050, cependant, une analyse est/ouest ou centre/littoral semble plus pertinente pour identifier les territoires plus ou moins dynamiques.

Enfin, la crise du logement semble bien, elle, atteindre la majorité du territoire breton. Si certains dispositifs doivent être adaptés aux réalités locales (système de bail réel solidaire dans plusieurs grandes villes bretonnes), d'autres réponses doivent venir du niveau national (réforme de la fiscalité sur les revenus locatifs par exemple).

**veia**

Une marque de la  
Cellule Economique de Bretagne

## Logement social et parc libre : portrait des départements bretons

Selon les données de l'Insee, la Bretagne se distingue par un parc social relativement moins important et aux loyers moins élevés que dans les autres régions, ainsi que par un taux de propriétaires de résidences principales plus élevé que dans le reste du pays en ce qui concerne le parc libre.

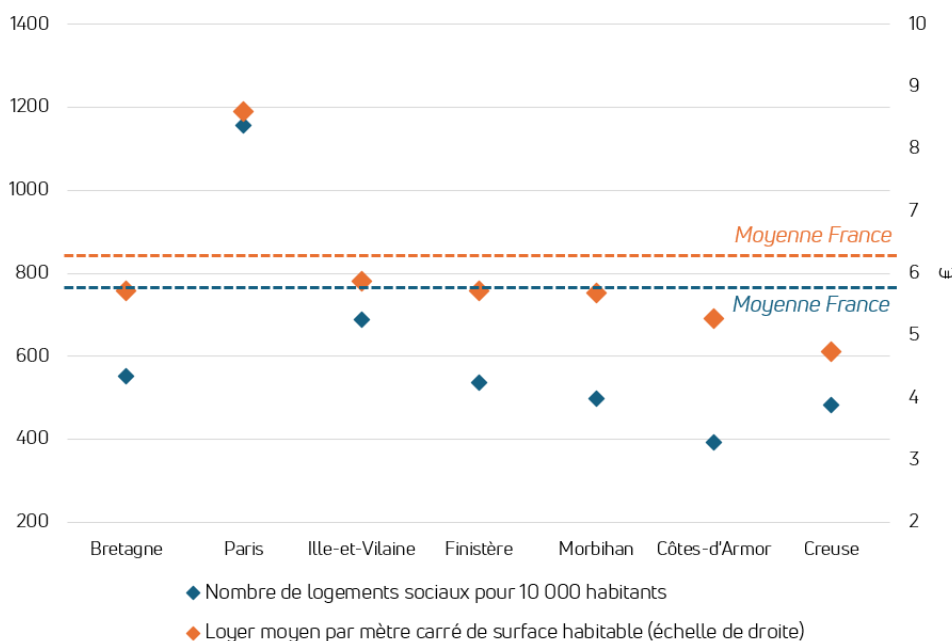
### Des logements sociaux moins nombreux et aux loyers moins élevés en Bretagne que dans le reste du pays

La Bretagne compte 552 logements sociaux pour 10000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, contre 782 en moyenne en France, et 1 117 en Île-de-France. C'est en Ile-et-Vilaine que cette proportion est la plus élevée (689), tandis que les Côtes d'Armor figure à la 91<sup>ème</sup> place des départements français (393). Les loyers moyens sont également en-dessous de la moyenne nationale, à 5,72 € le m<sup>2</sup> en Bretagne contre 6,27 € en moyenne en France et 7,38 € en Île-de-France. En Bretagne, c'est en Ile-et-Vilaine que les loyers sont les plus élevés (5,88€/m<sup>2</sup>), tandis que les loyers dans les Cotes d'Armor sont parmi les moins élevés du pays (5,28€/m<sup>2</sup>, contre 4,74€/m<sup>2</sup> dans la Creuse).

### Dans le parc libre, davantage de propriétaires en Bretagne qu'en moyenne nationale

La Bretagne arrive en tête des régions de France comptant la plus grande part de propriétaires de résidences principales en 2021, avec un taux de 66,3 %, contre 57,7 % en France métropolitaine et 46,9 % en Île-de-France. Au niveau départemental, les Côtes d'Armor arrivent en 5<sup>ème</sup> position avec 71,2 % de propriétaires, contre 72,2 % en Vendée. Le dernier département breton, l'Ile-et-Vilaine, compte une part plus importante de propriétaires que la moyenne nationale (59,8 %). Paris arrive en dernière position avec 33,4 % de propriétaires, et 3,8 % des résidences principales du pays.

### Taille relative et loyers des parcs sociaux par département



## REPÈRES

# 552

Nombre de logements sociaux (individuels et collectifs) pour 10 000 habitants en Bretagne en 2023

# 66,3 %

Part de propriétaires de leur résidence principale en Bretagne en 2021

## L'ACTU EN BREF

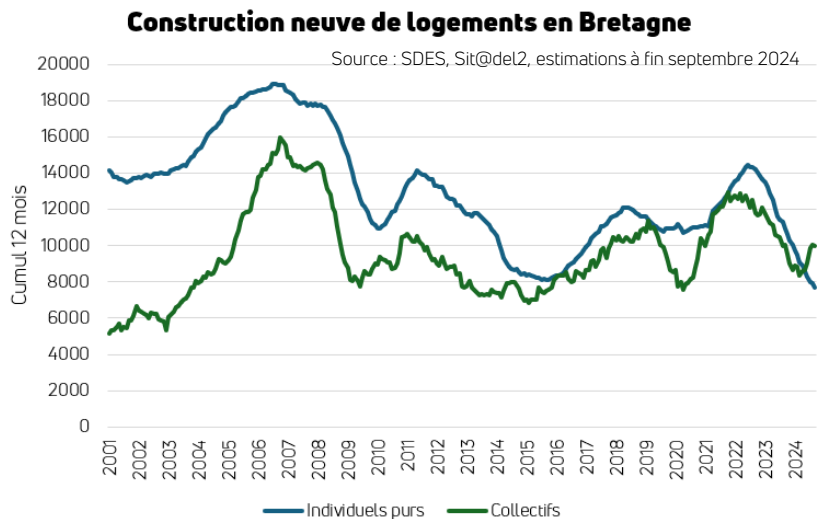
Lyon va accueillir en 2026 le premier immeuble sans chauffage ni climatisation de France. Conçu par le cabinet d'architecture autrichien Baumschlager Eberle, l'immeuble de six étages pourra maintenir toute l'année une température intérieure entre 22 et 26 degrés, selon le promoteur Nexity, qui réalise le projet. En saison froide, le réchauffement des pièces sera assuré par la chaleur corporelle des occupants et celle dégagée par l'éclairage et les appareils électroménagers par exemple, tandis que le rafraîchissement se fera par ventilation naturelle, avec un volet piloté par un logiciel qui mesure la température, l'hygrométrie et la qualité de l'air dans l'immeuble via un réseau de capteurs. Une isolation thermique optimale serait garantie par des murs en briques alvéolaires de 60 centimètres d'épaisseur et des fenêtres en triple vitrage. Le programme baptisé « L'Essentiel » proposera 23 appartements à l'achat à des prix modérés, à 3 000 euros le m<sup>2</sup>, le foncier restant la propriété de la Foncière Solidaire du Grand Lyon, dans le cadre d'un bail réel solidaire (BRS).

## INDICATEURS CLÉS

À fin septembre 2024, 19 700 logements ont été mis en chantier en Bretagne sur 12 mois glissants, soit 300 de moins qu'à fin août. Par rapport à la même période l'année dernière, cela représente une baisse de -14,1 %, contre -13,7 % le mois dernier et -19,7 % au niveau national. En Bretagne, la construction neuve de logements collectifs et de logements individuels groupés stagne sur 12 mois (respectivement -0,2 % et +1,0 % par rapport à la même période l'année dernière), tandis que le nombre de logements individuels purs mis en chantier atteint un point bas historique, à 7 697 logements sur 12 mois, soit -46,8 % depuis mi-2022, et -29,5 % par rapport à la même période l'année dernière. S'agissant des permis de construire, la Bretagne est une nouvelle fois la seule région à enregistrer une progression (+1,5 % sur un an) alors que dans l'ensemble des autres régions, les évolutions sont négatives.

Par département, les évolutions sont contrastées, hormis sur le marché de l'individuel pur où tous les départements affichent des reculs très marqués. S'agissant des mises en chantier, le Morbihan (-0,4 %) et les Côtes d'Armor (-6,4 %) affichent des reculs moins importants que les deux autres départements, en raison d'une production très dynamique de logements collectifs (respectivement +50,5 % et +37,7 %). Ce dynamisme dans le collectif se retrouve également dans le niveau des autorisations dans le Morbihan, comme dans le Finistère sur un rythme moins soutenu. En Ille-et-Vilaine, la situation est par contre dégradée avec des niveaux très bas atteints autant pour les mises en chantier que les autorisations de logements.

## POINT BAS HISTORIQUE POUR L'INDIVIDUEL PUR



La construction neuve de locaux continue, quant à elle, son redressement. Sur 12 mois glissants, le nombre de m<sup>2</sup> commencés est en hausse. Sur un an, la croissance atteint +12,5 % à fin septembre, contre +12,6 % le mois dernier. La Bretagne reste la région la plus dynamique, loin devant les autres régions françaises (-8,5% au niveau national). Ce redressement reste toutefois essentiellement porté par le marché des bâtiments agricoles, qui représente 58% de la croissance des surfaces mises en chantier sur un an, avec une valeur ajoutée moindre que les autres marchés. En ce qui concerne les surfaces autorisées, la Bretagne se démarque également du niveau national (+4,2 % contre -3,9 % au niveau national).

## DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ENCORE NOMBREUSES AU T2-2024

Au deuxième trimestre 2024, le nombre de défaillances d'entreprises de la construction atteint 126 et concernait 421 salariés, contre 135 défaillances au premier trimestre pour 455 salariés. Avec une moyenne sur un an de 116 défaillances par trimestre, le nombre de défaillances retrouve son rythme le plus élevé depuis fin 2016.

Par taille d'entreprises, les défaillances concernent surtout les entreprises de 1 à 9 salariés, qui enregistrent 71 défaillances au T2-2024, contre 13 pour les entreprises de 0 à 1 salarié, et 11 pour les 10-49 salariés.

## DEUXIÈME TRIMESTRE CONSÉCUTIF DE BAISSÉ DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Au troisième trimestre 2024, 754 entreprises de la construction ont été créées en Bretagne, contre 871 au T2 et 1 070 au T1. Par rapport à la même période l'année dernière, ce chiffre est parfaitement stable (751).

Au troisième trimestre 2024, les créations de micro-entreprises représentent 55 % des créations totales d'entreprises de la construction.

En cumul sur 4 trimestres, les créations d'entreprises sont en hausse par rapport à la même période l'année dernière (+8,0 %), dont 54 % de micro-entreprises.

## VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

## Bretagne

## France

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del2, Acooss-Urssaf, Insee - Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTF, Unicem

## Bâtiment résidentiel – construction neuve

## Logements mis en chantier

Situation à fin septembre 2024 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↓ -14,1% 19 700 lgts

↓ -19,7% 264 000 lgts

## Logements autorisés

Situation à fin septembre 2024 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +1,5% 23 700 lgts

↓ -9,4% 337 100 lgts

## Bâtiment résidentiel – commercialisation

## Réservations de logements par particuliers (indiv + coll)

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↑ +3,3% 1 004 lgts

↓ -12,2% 17 830 lgts

## Encours de logements (indiv + coll)

A la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↑ +8,8% 7 567 lgts

↓ -5,8% 125 062 lgts

## Prix des logements collectifs

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)↓ -1,9% 4 475 €/m<sup>2</sup>↓ -1,5% 4 746 €/m<sup>2</sup>

## Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro

## Travaux liés à l'éco-PTZ

De janvier à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an), en M€

↑ +7,4% 84,39 M€

↑ +6,2% 965,98 M€

## Bâtiment non résidentiel - construction neuve

## Surface de locaux mis en chantier

Situation à fin septembre 2024 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m<sup>2</sup>, en date de prise en compte (DPC)↑ +12,5% 1 611 mill. m<sup>2</sup>↓ -8,5% 20 869 mill. m<sup>2</sup>

## Surface de locaux autorisés

Situation à fin septembre 2024 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m<sup>2</sup>, en date de prise en compte (DPC)↑ +4,2% 2 710 mill. m<sup>2</sup>↓ -3,9% 37 247 mill. m<sup>2</sup>

## Entretien-rénovation

Évolution de l'activité au 2<sup>e</sup> trimestre 2024Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↑ +2,2%

↑ +1,1%

## Évolution de l'activité – Logements

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↑ +1,2%

= +0,1%

## Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↑ +5,6%

↑ +3,7%

## Travaux Publics

## Activité récente

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓

-9

↓

-6

## Prévisions d'activité

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓

-36

=

-15

## Carnets de commandes

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

= 0,1 mois 4,4 mois

↑ +0,9 mois 7,1 mois

## Matériaux

## Production BPE

Production de BPE à fin juillet 2024 Cumul 12 mois, en m<sup>3</sup>↓ -5,1% 2 429 215 m<sup>3</sup>↓ -9,4% 34 713 710 m<sup>3</sup>

## Production Granulats

Production de Granulats à fin juillet 2024 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes

↓ -3,3% 21 846 kt

↓ -5,6% 279 990 kt

## Appareil de production

## Emplois salariés dans la construction

A la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

↓ -1,3% 83 672 sal.

↓ -1,6% 1 621 611 sal.

## Intérimaires Construction

Moyenne 12 mois à fin juillet 2024 (évol 1 an)

↓ -6,5% 7 206 ETP

↓ -4,9% 135 502 ETP

## Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (évol 1 an)

= +0,0% 7 128 DEFM

↓ -3,4% 195 002 DEFM



# ZOOM : Les dépenses d'investissement BTP des collectivités territoriales en Bretagne

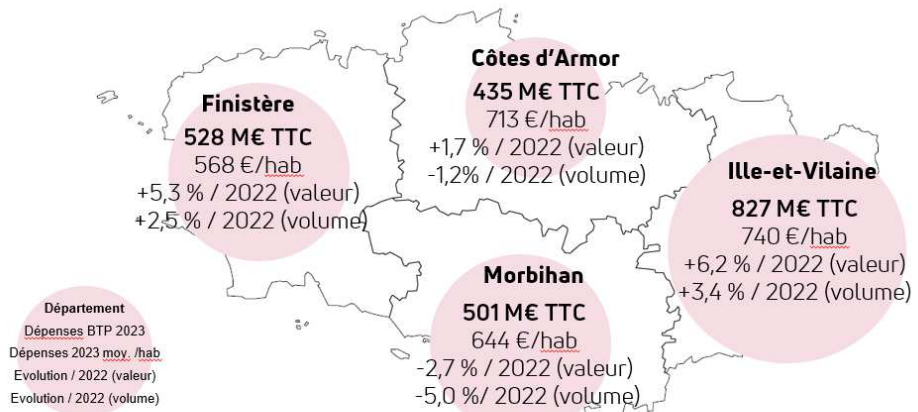
En s'appuyant sur les données d'exécution budgétaire et des budgets prévisionnels de la DGFIP au 31 mai 2024, la Cellule Economique de Bretagne calcule le montant des dépenses de BTP engagées par les collectivités territoriales en 2023, et les dépenses prévues pour 2024.

## Réalisations BTP 2023 : 2,405 Md€ TTC

Les dépenses de BTP des collectivités territoriales bretonnes progressent de 3,0 % en valeur et atteignent 2,4 Md€ TTC, soit un nouveau point haut depuis 2008. Cette augmentation est toutefois moins forte qu'au niveau national (+6,6 %). En volume, dans un contexte inflationniste moins fort en 2023, les dépenses s'affichent stables par rapport à celles de 2022 (+0,3 %, contre +3,6 % au niveau national).

Par secteur, la part des Travaux Publics est toujours supérieure à celle du Bâtiment : 59 % des dépenses concernent le secteur des TP et 41 %, le Bâtiment. Par collectivité, les dépenses de travaux BTP sont en augmentation pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage, à l'exception des départements qui enregistrent une baisse en Bretagne (-6 % contre +1,7 % au niveau national). Par département, la situation est également très hétérogène avec une dynamique positive en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, contrastée dans les Côtes d'Armor, et défavorable dans le Morbihan.

Répartition du montant des dépenses d'investissements BTP par département en 2023



Source des données : DGFIP – Traitement : Cellule Economique de Bretagne. \* En volume : déflateur utilisé : moyenne des indices BT01 et TP01 sur l'ensemble de l'année, base 100 en 2015. Les dépenses de travaux de BTP présentées par catégorie de collectivités sont celles uniquement engagées sous leur maîtrise d'ouvrage directe.

enregistrent une baisse en Bretagne (-6 % contre +1,7 % au niveau national). Par département, la situation est également très hétérogène avec une dynamique positive en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, contrastée dans les Côtes d'Armor, et défavorable dans le Morbihan.

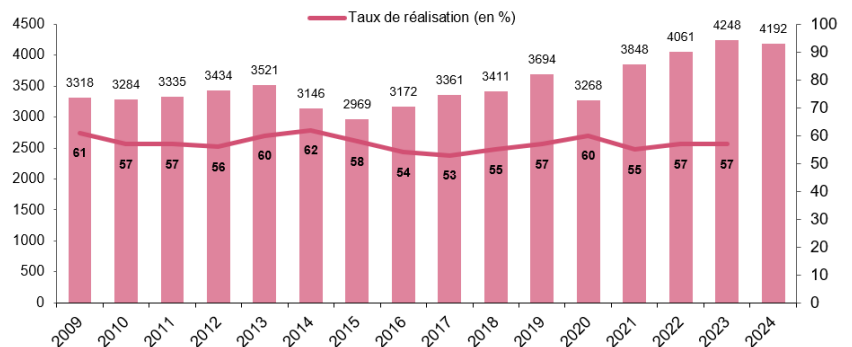
## En 2024, des dépenses annoncées en baisse, dans un contexte de moindres recettes

Les prévisions budgétaires BTP des collectivités territoriales bretonnes s'élèvent à 4,192 Md€ TTC, en baisse de -1,3 % par rapport à 2023 en valeur et de -1,9 % en volume. Au niveau national, les prévisions progressent de +1 % (en valeur).

Par type de collectivité, ce sont les baisses des dépenses prévisionnelles des communes et des syndicats qui expliquent ce recul, les autres collectivités enregistrant des hausses (notamment les groupements à fiscalité propre : +12 %). Les prévisions budgétaires des conseils départementaux sont en hausse également (+6 % en valeur).

À noter qu'en 2023, les recettes de DMTO perçues par les collectivités territoriales en Bretagne ont diminué de -18 % sur un an. Autre signe négatif : à fin juillet 2024, le cumul des produits de DMTO est en baisse de -18 % par rapport à la même période l'année passée.

## Evolution des prévisions budgétaires BTP et des taux d'exécution (Unité : M€ courants TTC)



Source des données : DGFIP – Traitement : Cellule Economique de Bretagne  
\* déflateur utilisé : moyenne des indices BT01 et TP01 sur l'ensemble de l'année, base 100 en 2015

À télécharger : [Les dépenses BTP des collectivités territoriales en Bretagne : réalisation 2023 et prévisions budgétaires 2024](#)

# Revue thématique : Face à la crise du logement en Bretagne, quelles solutions ?

En Bretagne, les difficultés que rencontre le secteur de la construction neuve conjuguée à une attractivité dynamique du territoire alimentent une crise du logement qui se manifeste par des hausses de prix immobiliers et une forte augmentation des tensions sur le parc social. Face à cela, plusieurs solutions peuvent être mobilisées. Ainsi, tandis que le bail réel solidaire (BRS), créé en 2014, semble permettre de favoriser l'accès à la propriété, l'Assemblée nationale souhaite, à travers une loi « anti-Airbnb », libérer de l'offre locative de longue durée.

## En Bretagne, une crise du logement particulièrement aiguë

Selon Olivier Sichel, directeur de la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), la crise du logement serait particulièrement aiguë en Bretagne du fait de l'attractivité de son territoire. En effet, alors que la population bretonne a augmenté de près de 180 000 personnes sur la décennie 2011 – 2021, et que celle-ci augmenterait d'environ 50 000 à 150 000 personnes supplémentaires d'ici 2030, la construction neuve de logements est à la peine du fait, notamment, de la hausse des coûts de construction et des taux d'intérêts.

En parallèle, les prix de l'immobilier ont augmenté de +17 % en moyenne en Bretagne entre 2015 et 2021, et de plus de 30 % dans certains territoires comme la métropole rennaise ou l'agglomération de Vannes.

Résultat de cette inadéquation entre offre et demande, le nombre de demandeurs de logement social en Bretagne a franchi la barre des 100 000 en avril 2024, soit +50 % en cinq ans, et il faut attendre en moyenne 20 mois pour accéder à un logement social. En effet, les difficultés d'accès aux logements dans le parc privé (rareté, prix, accès au crédit) entraînent à la fois davantage de demandes de logement social, et moins de sortie.

## Loi « anti-Airbnb », bail réel solidaire : libérer de l'offre locative et réduire les prix à l'achat

Adoptée en commission mixte paritaire (CMP) le 28 octobre dernier, la proposition de loi « anti-Airbnb » prévoit de réduire la niche fiscale pour les meublés de tourisme et de créer de nouveaux outils de régulation pour les communes, afin de libérer de l'offre locative de longue durée. Le texte prévoit notamment de réduire drastiquement la niche fiscale des meublés de tourisme pour une grande majorité des propriétaires de meublés de tourisme, de 50 % à 30 %, avec un plafond de 15 000 euros, sauf pour les meublés de tourisme « classés » (plafond de 77 500 €, abattement de 71 % à 50 %).

De plus, les communes situées en zone tendue ou possédant plus de 20 % de résidences secondaires pourront également mettre en place des quotas de meublés de tourisme et désigner des zones réservées à la construction de résidences principales. Les moyens de contrôle seront également renforcés, ainsi que la possibilité de réduire le nombre maximal de jours de location.

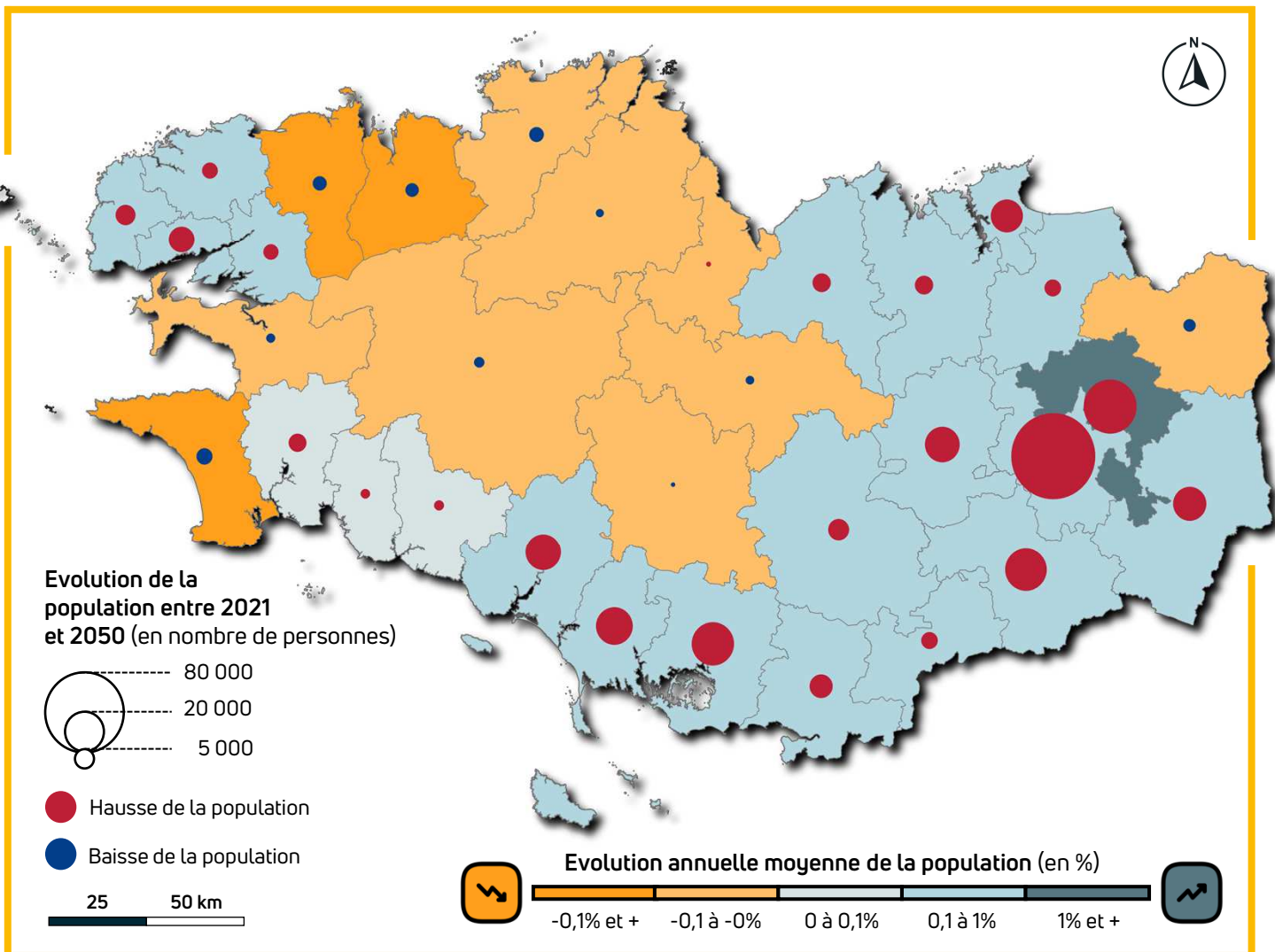
Par ailleurs, plusieurs collectivités bretonnes ont mis en place le bail réel solidaire (BRS), imaginé pour faciliter l'accès à la propriété en dissociant le foncier (qui reste la propriété de la collectivité) du bâti (acquis par les particuliers). Ce système permettrait des baisses de prix pouvant atteindre -30 % à -40 % par rapport au marché.

Créé en 2014 par la loi Alur, le bilan de ce dispositif semble encourageant. En Bretagne, en 2022, 321 logements ont été livrés en BRS. Au niveau national, la production d'habitations en BRS est passée de 128 entre 2017 et 2020 à 1 190 en 2023. Entre les logements en commercialisation et ceux engagés, elle devrait atteindre 2 183 en 2024, 4 189 en 2025 et près de 6 000 en 2026. Le dispositif semble aujourd'hui avoir trouvé sa place, entre le locatif social et le parc libre.

Sources : « Logement : en Bretagne, la crise est plus aiguë qu'ailleurs », Le Télégramme (14 septembre 2024) ; « Logement social : la barre des 100 000 demandeurs franchie en Bretagne », Le Télégramme (11 avril 2024) ; « Loi anti-Airbnb : de nouvelles restrictions pour les meublés de tourisme », Challenges (30 octobre 2024) ; « Logement : OFS et BRS, l'heure du premier bilan », le Moniteur (17 avril 2024).

# Projections démographiques en Bretagne sur la période 2021 - 2050

Les projections démographiques analysées ici correspondent au « scénario modéré » établi par l'Insee en 2023, et s'inscrivent dans une échelle territoriale spécifique regroupant différentes intercommunalités. En Bretagne, selon ce scénario, la population croîtrait d'environ 0,19 % par an, soit une augmentation d'environ 257 000 habitants d'ici 2050. L'Ille-et-Vilaine et le littoral sud se distinguent comme les territoires où cette hausse sera la plus marquée. Plus précisément, les territoires de Rennes, de Châteaugiron et de Liffré connaîtraient la plus forte augmentation (en taux et en valeur absolue). À l'inverse, c'est dans le Finistère (hors Brest et ses environs) et en centre Bretagne que la population enregistrerait la plus importante diminution. Globalement, les métropoles et les littoraux sud et nord-est seraient les territoires les plus dynamiques en termes de croissance démographique.



Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

Source : Insee - Projections démographiques Omphale 2018-2050, IGN

## REPÈRES

**+ 257 000 habitants**

Population supplémentaire en Bretagne entre 2021 et 2050 selon le scénario central de projection démographique de l'Insee

**+ 0,19 % / an**

Évolution annuelle moyenne de la population en Bretagne sur la période 2021-2050 selon le scénario central de projections démographiques de l'Insee

Source : INSEE - Projections démographiques Omphale 2018-2050, IGN  
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

# Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour en images sur les événements du mois !

## 7<sup>ème</sup> Conférence des ressources – 1<sup>er</sup> octobre 2024

La Cellule Economique de Bretagne a assisté à la 7<sup>ème</sup> conférence des ressources organisée par l'ADEME en Bretagne, le Conseil régional de Bretagne et la DREAL Bretagne à Pontivy. Nous étions présents dans le village des partenaires pour présenter nos travaux liés aux ressources. Nous avons également présenté, lors de la commission consultative de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets, les chiffres clés des déchets du BTP en Bretagne ainsi que l'outil de suivi du déploiement des points de maillage dans le cadre de la mise en place de la REP PMCB en Bretagne.



## Journée ARO Hlm Bretagne – 08 octobre 2024

La Cellule Economique de Bretagne était présente à la journée de travail organisée par Aro Hlm Bretagne à Vannes. Au programme : des échanges sur les enjeux actuels liés aux modèles économiques du logement social, et des retours d'expérience sur certaines situations locales en Bretagne.

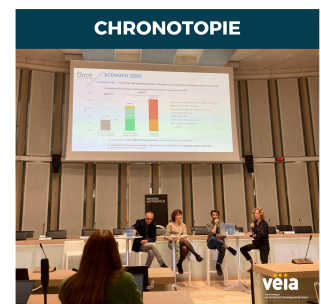


## AG UNICEM Bretagne – 11 octobre 2024

Nous avons assisté à l'AG de l'Unicem Bretagne à Ploërmel et à la présentation des projets développés par la filière au cours de l'année. Félicitations au Président David Henry pour sa réélection à la présidence de l'Unicem Bretagne !

## Chronotopie Rennes Métropole – 16 octobre 2024

La Cellule Economique de Bretagne a participé à la journée Chronotopie organisée par Rennes Métropole, et notamment aux ateliers organisés par l'Audiar (aménager le temps et l'espace) et Bouygues Construction (analyse prospective de l'ingénierie de la construction).



### Avec le concours des membres de la Cellule Economique de Bretagne



|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
| <b>Membres fondateurs :</b> |   |   |
| <b>Membres de droit :</b>   | Préfecture de la région Bretagne<br>Conseil régional de Bretagne<br>Trésorerie Générale<br>Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)  | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)<br>Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)  |
| <b>Membres actifs :</b>     | Aro HLM Bretagne<br>Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)<br>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)<br>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère | Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne<br>ENEDIS - Direction régionale Bretagne<br>Fédération du BTP des Côtes d'Armor<br>Fédération du BTP du Finistère<br>Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine<br>Fédération Morbihannaise du BTP  |
|                             |   | Banque de France<br>Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)<br>Fédération Ouest des SCOP du BTP<br>Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)<br>Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)<br>Fibois Bretagne<br>Rennes Métropole |